CITADIA

QUESTEMBERT COMMUNAUTE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Emplacements réservés

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du :

Arrêt	Approbation
16/04/2018	16/12/2019

Echelle 1:10000 ème

Planche N°4

Emplacement réservé au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Limite communale

0 250 500 m

LE COURS

LARRE

QUESTEMBERT

PLUHERLIN

MALANSAC